

# Commune de Saint-Vital



## RISQUES MAJEURS

Risques naturels et risques technologiques



*Les bons réflexes*



Inscrivez-vous gratuitement sur le site internet de la commune pour recevoir les alertes sur Saint-Vital.

Pour l'entraide en cas d'évènement, devenez bénévole !



Document à conserver

# Sommaire

Page 3 : Saint-Vital et les risques majeurs

Page 4 : Les crues torrentielles et inondations 

Page 5 : Les feux de forêt 

Page 5 et 6 : Les séismes 

Page 7 et 8: Les risques météorologiques 

Page 10 et 11 : Les risques industriels 

Page 12 : L'accident nucléaire 

Page 13 à 15 : Les transports de matières dangereuses 

Page 16 : La rupture de barrage 

Page 17 : Les moyens d'alerte

Page 18 : Tous acteurs face aux risques majeurs !

Page 19 : Les bons réflexes en cas de risque

# Saint-Vital et les risques majeurs

Le changement climatique et l'actualité internationale nous rappellent à tous que personne n'est à l'abri d'avoir un jour à faire face à un événement majeur.

Par sa connaissance du territoire et son devoir de protection des citoyens, la commune est en première ligne pour répondre de manière adaptée et efficace à chaque situation.

Aujourd'hui, après avoir mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la collectivité a le plaisir de vous faire parvenir ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

A conserver précieusement, il est une invitation à une meilleure connaissance des risques sur le territoire. Chacun de vous y trouvera les bons réflexes à adopter pour réagir face à une crise de manière adaptée et responsable.

Les principes de précaution resteront en effet nos meilleurs outils.

**Serge DAL BIANCO**  
*Maire de Saint-Vital*



## Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

## Le Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde ou PCS, est un document opérationnel de gestion de crise élaboré dans le but de définir les actions que la commune mettra en œuvre en cas d'évènement majeur (prise en charge de la population, ravitaillement, hébergement d'urgence ou encore moyens d'alerte...). Ce dispositif a pour objectif de gagner en temps et en efficacité pour assurer la sécurité des citoyens.

Le PCS de Saint-Vital a été testé au mois de Novembre 2022 avec les membres de la cellule de crise municipale et les sapeurs-pompiers des centres de Val Tamié et d'Albertville. Cet exercice a notamment permis les essais des dispositifs d'anticipation météo, des systèmes d'alertes et des outils opérationnels dont dispose maintenant la commune.





# Les crues torrentielles et inondations



Crue du ruisseau de la Combe - 16 Décembre 2011

L'Isère et le ruisseau de la Combe sont les deux cours d'eau pouvant connaître des épisodes de crues, notamment à la faveur de pluies intenses et/ou à la fonte des neiges. Si les débordements de l'Isère ne peuvent atteindre que des zones agricoles, ceux du ruisseau de la Combe concernent quant à eux des zones habitées et des voies de communications.

## Historique des évènements

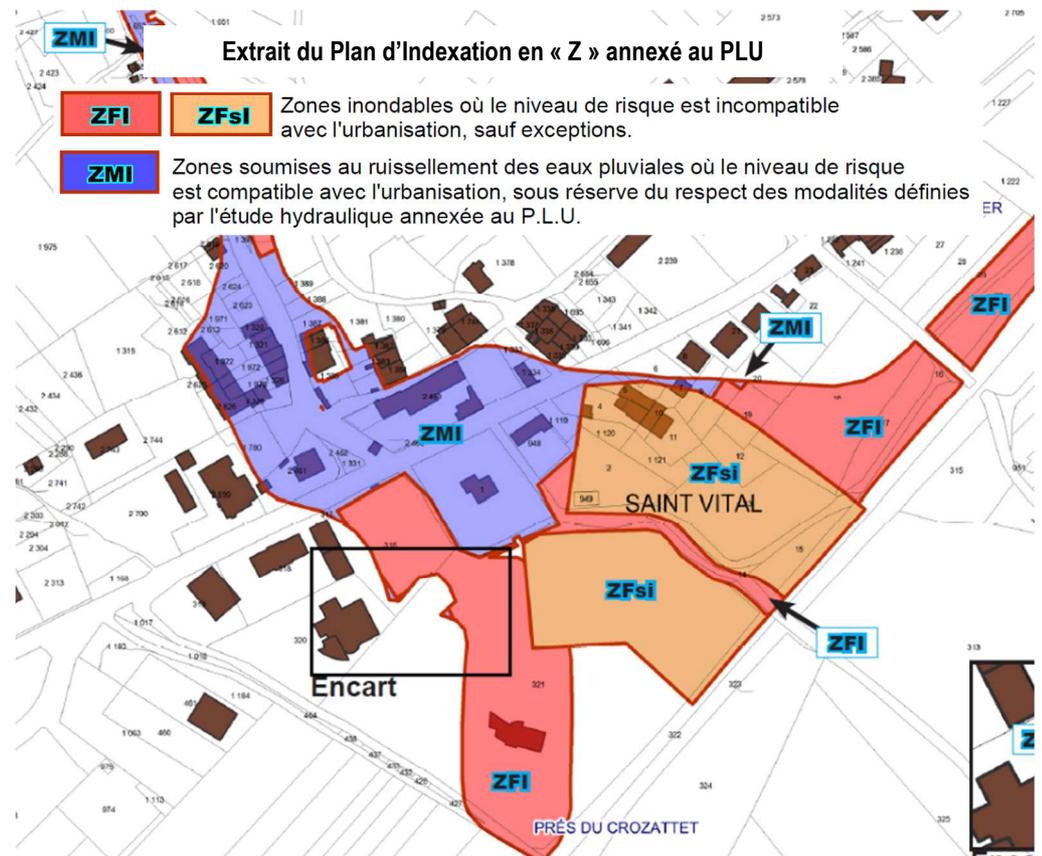
Le 16 Février 2011, suite à un épisode neigeux à basse altitude suivi par une période de pluies soutenues, le ruisseau de la Combe connut une crue importante qui entraîna l'inondation de plusieurs terrains bâtis riverains de la route départementale 201. Au cours de cet évènement,

de nombreux bois transportés par le cours d'eau ont créé un embâcle sur un pont qui a dû être détruit pour rétablir l'écoulement dans le lit du cours d'eau.

## La prise en compte des risques dans l'aménagement

Afin de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées.

A Saint-Vital, le **Plan local d'Urbanisme (PLU)** prend en compte cette nécessité par le biais de 2 études : le **Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)** en Combe de Savoie approuvé par le préfet le 19 Février 2013 et le **Plan d'Indexation en « Z » (PIZ)**. En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, ces études déterminent des zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et d'autres zones où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues). Ces documents sont consultables en mairie.



### Les bons réflexes



**Fermez les portes, fenêtres, soupiraux**

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



**Montez à pied dans les étages**

Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux



**Coupez le gaz et l'électricité**

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



**Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**

Pour vous informer de l'évolution de la situation



**Ne téléphonez pas**

Pour libérer les lignes pour les secours



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

## Les bons réflexes

### Avant

Respectez les interdictions de faire du feu et les interdictions d'accès piétons et routiers

Pas de feu, de cigarette ou de barbecue en forêt

Alertez les services de secours si vous êtes témoin d'un départ de feu

Débroussailliez régulièrement aux abords de votre maison (pas de travaux susceptibles de générer des étincelles les jours de risque incendie)

Ne stockez pas de combustible près de votre maison (bois, gaz, fioul)

### Pendant

A l'intérieur : une maison bien protégée est votre meilleur abri

Fermez les bouteilles de gaz

Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres et occulrez les aérations avec un linge humide

Vêtissez-vous de vêtements en coton, surtout pas en synthétique

Laissez votre portail ouvert pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation

Ecoutez la radio France bleu pays de Savoie (103.9 Mhz)

Evacuez sur ordre des autorités

Ne téléphonez pas et n'allez pas chercher vos enfants à l'école

A l'extérieur :

Fuyez dos au feu et cherchez un abri (rocher, mur, maison en dur)

Respirez à travers un linge humide

Suivez les ordres des services de secours

Ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par les flammes.



## Les feux de forêt

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins des strates arbustives et/ou arborées (parties hautes) est détruite.

En été les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmentent le risque. Le risque est cependant présent tout au long de l'année comme en témoigne la photo ci-contre du feu de forêt qui s'est produit sur les hauteurs à 800m d'altitude en novembre 2015.



Feu sur les hauteurs d'Ugine en novembre 2015

## Quelle en est l'origine ?

Trois éléments sont nécessaires au feu pour naître et se propager : Un combustible, de l'oxygène et une source d'inflammation.

Les feux de forêt peuvent être d'origine **naturelle** (impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes...) mais également **humaine** (de manière volontaire ou accidentelle, barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles ou encore le stockage de combustible...).



D'autres facteurs conditionnent également ces feux comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (vent, etc...)

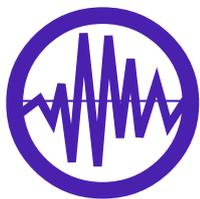
**Près de la moitié des feux sont la conséquence d'une imprudence et 80% des incendies prennent naissance à moins de 50m d'habitations.**

### Ecobuage et brûlage des déchets verts :

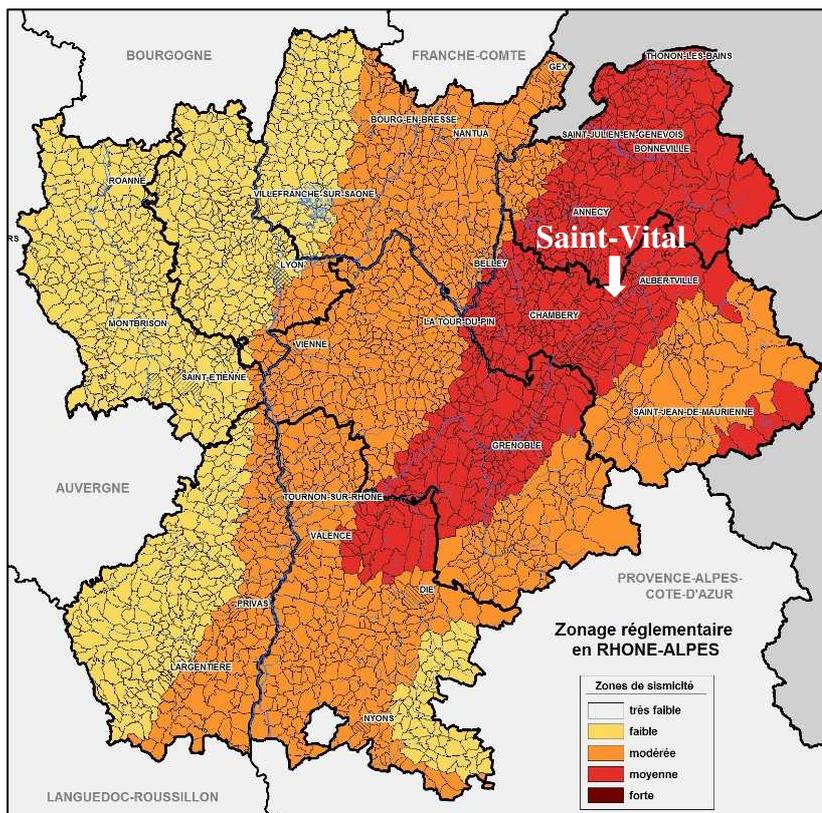
Brûler ses déchets verts (tonte, feuilles, taille de haie etc...) est une pratique interdite. En plus de présenter un risque de départ de feux, elle contribue à la pollution atmosphérique (50kg de déchets verts brûlés dégagent autant de particules que 6000km en voiture diesel).

La pratique de l'écobuage (brûlage d'une partie de la végétation pour fertiliser le sol avec la cendre) est encadrée par arrêté préfectoral en Savoie.





# Les séismes



Zonage sismique réglementaire en Rhône Alpes

Aléa	Mouvement du sol
Très faible	accélération < 0,7m/s <sup>2</sup>
Faible	0,7m/s <sup>2</sup> < accélération < 1,1m/s <sup>2</sup>
Modéré	1,1m/s <sup>2</sup> < accélération < 1,6m/s <sup>2</sup>
Moyen	1,6m/s <sup>2</sup> < accélération < 3,0m/s <sup>2</sup>
Fort	accélération > 3,0m/s <sup>2</sup>

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 qui définit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5) classe la commune de Saint-Vital en zone de sismicité moyenne (4/5).



Le **RéNaSS** « Réseau National de Surveillance Sismique » regroupe plus d'une centaine de stations réparties sur le territoire métropolitain en 7 réseaux régionaux. Ces réseaux ont entre autres pour but de détecter, localiser et évaluer la magnitude d'un séisme. [renass.unistra.fr](http://renass.unistra.fr)



Le réseau **SISMALP**, créé en 1987, compte aujourd'hui 44 stations. Ce réseau participe à l'observation de l'activité sismique dans les Alpes et met à disposition ses données presque en temps réel sur son site internet. [sismalp.osug.fr](http://sismalp.osug.fr)



L'**EMSC**, « Centre Sismologique Euro Méditerranéen » renseigne également en temps réel les séismes. Une application smartphone a été développée pour vous informer et recueillir vos témoignages de ressenti suite à un séisme pour faire avancer la science ! [emsc-csem.org](http://emsc-csem.org)

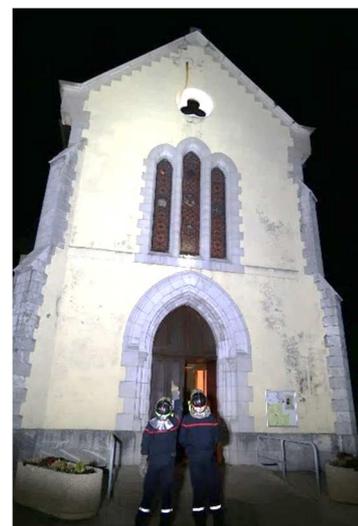
## Événements marquants à proximité :

Le **15 juillet 1996** dans le secteur d'Annecy, un séisme de magnitude 5.3 a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs).

Le **12 mars 2022**, un séisme de magnitude 4.1 avec un épïcêtre à Gilly sur Isère a été ressenti, suivi 20 minutes plus tard d'une réplique de 3.9. Ces secousses ont conduit à la chute de la croix de l'église de Frontenex et à l'évacuation de 3 familles dans un immeuble d'Albertville.

Statistiquement, un séisme supérieur à magnitude 4 est ressenti 1 fois tous les 3 ans dans le quart Sud-Est de la France.

Pompiers devant l'église de Frontenex suite au séisme du 12 Mars 2022



## Les bons réflexes

### Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide et éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et des câbles électriques

Pour éviter d'être enseveli, électrocuté

En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des secousses

Ne pas s'arrêter proche d'un pont, d'un bâtiment...

### Après la 1<sup>ère</sup> secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

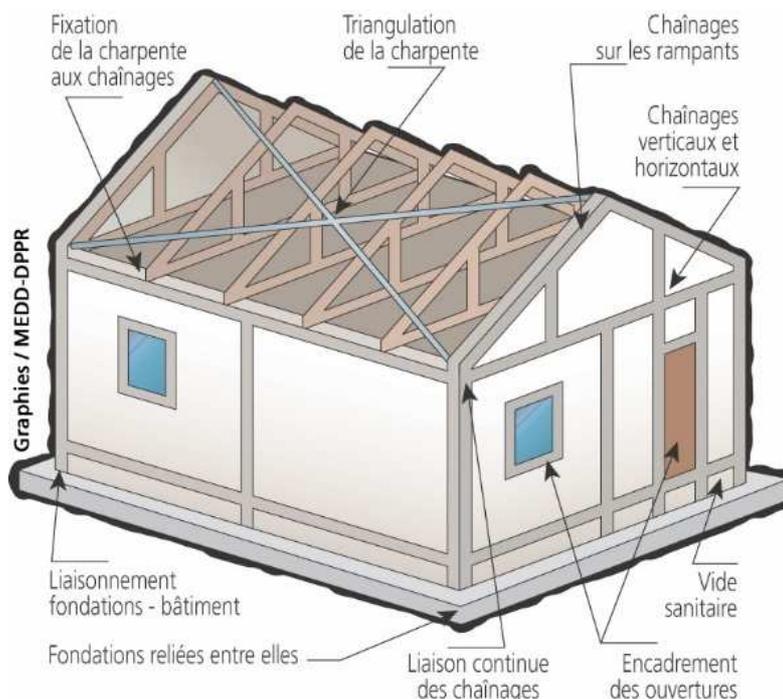
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

## Prévention :

C'est l'Eurocode 8 qui régleme la construction des bâtiments neufs en France afin de protéger la population de la destruction des bâtiments. Les exigences de ces normes dépendent de l'importance du bâtiment (garage, maisons, ERP, centres opérationnels...) et de la zone de sismicité.

Plusieurs principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :

- choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance.
- liaison des fondations : des études de sol en zone à risque sont à promouvoir.



## Pour en savoir plus :

Le laboratoire ISTERre de l'Université des Sciences de L'Univers de Grenoble a réalisé 20 « fiches de connaissances » afin de parler des différentes idées reçues sur les séismes. De l'historique de la sismicité à la protection des biens et des personnes, n'attendez plus pour approfondir vos connaissances en la matière !

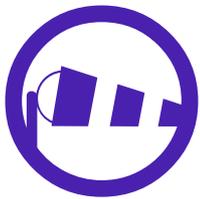


**20 idées reçues sur le RISQUE SISMIQUE**



## Visitez également :

- Le site internet de la prévention du risque sismique : [www.planseisme.fr/](http://www.planseisme.fr/)
- Sismicité de la France : [www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- Association Française du Génie Parasismique : [www.afps-seisme.org](http://www.afps-seisme.org)
- Le réseau Sismalp : [www.sismalp.osug.fr](http://www.sismalp.osug.fr)



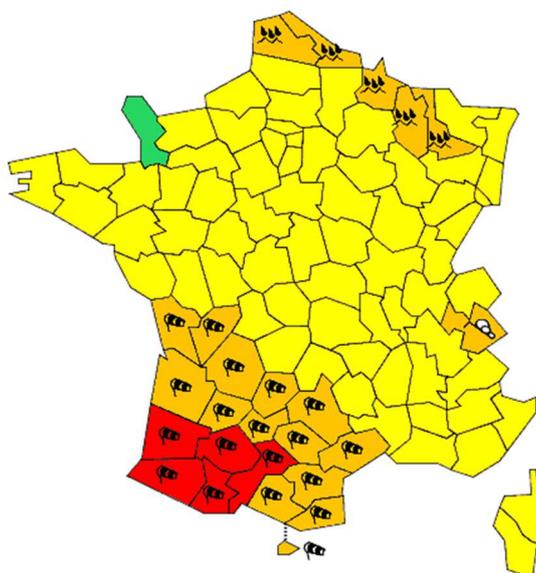
# Les risques météorologiques

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui, en s'abattant sur la commune, peuvent parfois provoquer des dégâts.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, une importante tempête a sévi dans la Combe de Savoie. Des dégâts ont été recensés dans plusieurs communes, dont notre voisine de Frontenex, où le parc de la mairie et une propriété voisine ont subi d'importants dégâts (arbres couchés, branches cassées etc...).



 **METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Carte de vigilance météorologique (Exemple)

-  **Pas de vigilance particulière.**
-  **Soyez attentifs** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
-  **Soyez très vigilant;** des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
-  **Une vigilance absolue s'impose;** des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez-vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer,  
consultez la carte de vigilance :

Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)  
Téléphone : 32 50



## Élagage des arbres

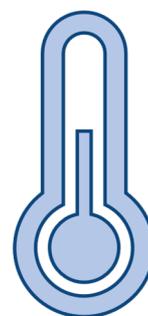
Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



## En cas de grand froid

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent (surtout la nuit) et les chocs thermiques brusques,
- Habillez-vous chaudement de plusieurs couches de vêtements dont un coupe-vent et imperméable,
- Couvrez-vous le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid,
- Alimentez-vous convenablement et consommez des boissons chaudes, non alcoolisées,
- Limitez les efforts physiques et brusques,
- Ne prenez la route qu'en cas d'obligation forte et prévoyez des boissons, des vêtements chauds et des couvertures, ainsi qu'un téléphone portable,
- Chauffez correctement votre logement, sans le surchauffer et assurez une bonne ventilation
- Appelez le 115 pour signaler les personnes sans abri ou en difficulté.



### Les bons réflexes



#### Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



#### Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



#### Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Évitez les déplacements  
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens

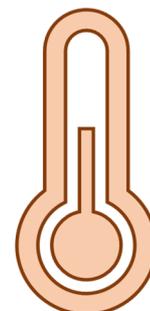


#### Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

## En cas de fortes chaleurs

- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (stores, rideaux, volets fermés),
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes et ne restez pas en plein soleil,
- Passez quelques heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (renseignez-vous au préalable sur les lieux publics climatisés à proximité),
- Mangez normalement et buvez fréquemment et abondamment en évitant les boissons sucrées, caféinées et surtout l'alcool,
- Évitez de pratiquer une activité physique,
- Mouillez votre corps plusieurs fois par jour sans le sécher,
- Veillez à votre entourage, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, enfants...),
- Demandez conseil à votre médecin en cas de santé fragile, ou lors de prise de certains médicaments.



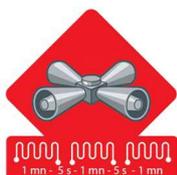


# Les risques industriels

## Les mesures de prévention

Le dépôt-relais Antargaz installé sur la limite avec la commune de Frontenex est un établissement classé Seveso seuil haut qui stocke du propane. Le site reçoit et distribue ce propane par le biais de camions citerne. Depuis 2016, l'approvisionnement par le rail a été abandonné.

Les dernières mises à jour des études de danger réalisées sur le site montrent que le scénario le plus impactant, bien que très peu probable, est l'explosion ou « BLEVE » du réservoir de stockage. Dans ce cas, un périmètre de 700m serait concerné et pourrait ainsi toucher une majeure partie de la commune.



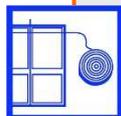
**Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités**

### Les bons réflexes



**Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**

*Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux*



**Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**

*Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri*



**Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**

*Pour vous informer de l'évolution de la situation*



**Ne téléphonez pas**

*Pour libérer les lignes pour les secours*



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

*Leurs enseignants s'en occupent !*

## Les mesures de prévention :

Les installations sont surveillées en permanence face au gaz et au feu. La détection de l'un de ces facteurs entraîne la mise en sécurité automatique du site et l'information de l'exploitant.

Le site est également doté d'un réseau incendie et d'une réserve d'eau assurant son autonomie en cas de besoin.



Réserve d'eau du site Antargaz

## Les exercices de gestion de crise :

Des exercices sont réalisés tous les trois ans sur le site Antargaz.

Ils ont pour but de tester la réponse opérationnelle des secours, mettre à l'épreuve les protocoles de sauvegarde et vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.



Exercice de gestion de crise sur site



Exercice de gestion de crise sur site

## Plan Particulier d'Intervention (PPI)

**En cas d'accident majeur** ayant des répercussions à l'extérieur du site, l'organisation des secours suit un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** établi par la Préfecture. Les riverains situés à l'intérieur du périmètre de 700m autour du site sont alors prévenus par une sirène testée tous les 1<sup>ers</sup> mercredi du mois et émettant le **signal national d'alerte** : *3 fois 1 minute et 41 sec espacées de 5 secondes*. Les personnes doivent alors avoir le réflexe de **se mettre à l'abri dans les bâtiments les plus proches**.

L'exploitant et la mairie disposent également d'un **automate d'appel par téléphone** qui peut être utilisé pendant les événements majeurs pour transmettre des consignes supplémentaires et préparer une éventuelle évacuation des populations.

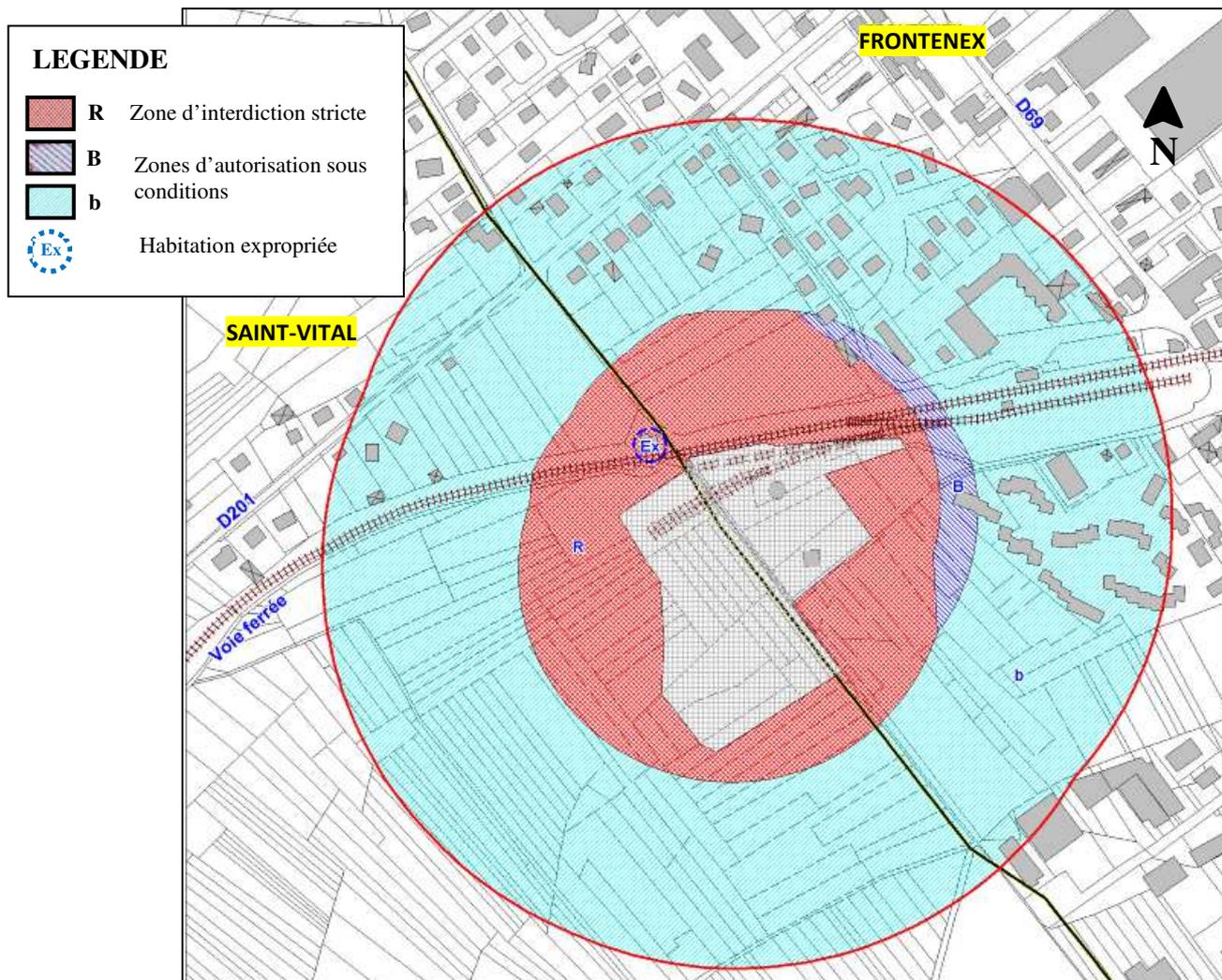
### Un scénario pris en compte par les établissements scolaire :

Les établissements scolaires de la commune ont établi leur **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** afin d'assurer la sécurité des enfants en fonction des différents risques présents sur la commune.

En cas d'incident sur le site d'Antargaz les élèves des établissements scolaires concernés seraient eux aussi amenés à se confiner. En cas d'évacuation, les zones de regroupement ainsi que les itinéraires à suivre ont déjà été prédéfinis ! **N'allez pas chercher vos enfants à l'école !**

## Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Le PPRT du site a été approuvé par le préfet le 22 Avril 2014 (zonage réglementaire ci-dessous). Le principe de ce document est d'améliorer, par la mise en œuvre de mesures préventives, la sécurité des personnes à l'intérieur des bâtiments. En fonction du niveau de risque, ces mesures peuvent être l'**expropriation**, le **renforcement du bâti** existant et la **réglementation de l'urbanisme**. Seules les communes de Saint-Vital et Frontenex sont directement concernées par la PPRT.





# L'accident nucléaire

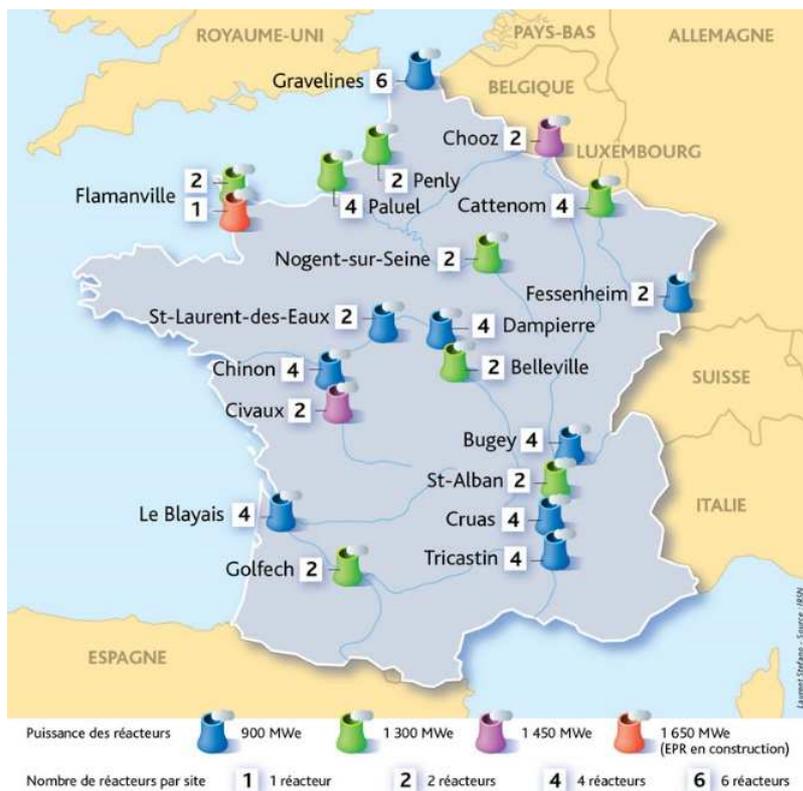
Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :

- lors d'un transport de matières radioactives.
- dans les laboratoires de recherche nucléaire ou les installations manipulant (produisant, stockant, retraitant) des combustibles nucléaires.
- en cas d'acte de malveillance.



**Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités**



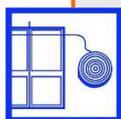
Carte des centrales nucléaires en France (IRSN)

## Les bons réflexes



**Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**

*Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs*



**Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**

*Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri*



**Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**

*Pour vous informer de l'évolution de la situation*



**Ne téléphonez pas**

*Pour libérer les lignes pour les secours*



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

*Leurs enseignants s'en occupent !*

## Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, femmes enceintes... ) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Suivant le scénario, **cette distribution sera réalisée par la pharmacie de Frontenex ou par la mairie de Saint-Vital, dans la salle polyvalente.**



# Les Transports de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Saint-Vital, les matières dangereuses transitent par les **routes** et notamment les routes départementales et l'A43, par la **voie ferrée** et par une **canalisation** de gaz traversant principalement des zones agricoles.



## Transport par voie routière et ferroviaire

### Prévention et réglementation :

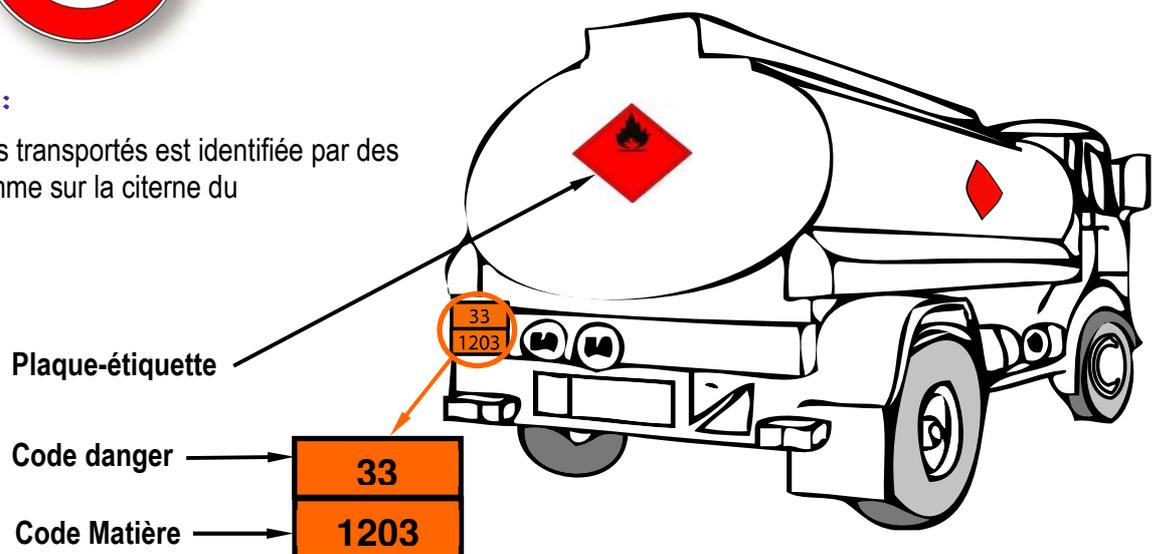
Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

### Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

La commune de Saint-Vital est traversée par un Gazoduc enterré en aval de la voie ferrée et qui remonte la Combe de Savoie jusqu'à Ugine. Cette infrastructure gérée par GRTgaz d'un diamètre de 15 cm transporte du gaz naturel à très haute pression (67,7 bars) . Ce gaz est essentiellement composé de méthane, à ne pas confondre avec le « gaz de ville », plus dangereux, autrefois utilisé pour l'éclairage public et qui comportait du monoxyde de carbone.

Pour indiquer la présence d'un gazoduc il existe trois signalétiques, caractéristiques par leur couleur jaune : les bornes, les plaques signalétiques et les balises.

**Attention : Ces signalétiques n'indiquent pas la position exacte d'un gazoduc mais bien sa proximité. De plus, le nombre et la position de celles-ci dépendent du contexte local.**



Installation d'un gazoduc ©GRTgaz



Balise de signalisation



Balise aérienne indiquant la présence d'une canalisation © AZMOUN HAMID GRTgaz

## Prévention et réglementation :

### Prise en compte dans l'urbanisation :

On compte en France plus de 2,5 millions de kilomètres de réseaux de toutes natures (électricité, eau, etc...) (INERIS), dont environ 35.000 km de gazoduc exploités par GRTgaz.

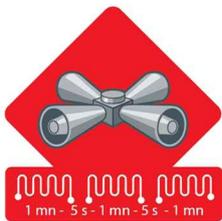
Afin de ne pas endommager ces réseaux et surtout éviter des accidents tragiques, les responsables de projets et les exécutants de travaux (dont les particuliers) ont l'obligation selon le code de l'environnement de se rendre sur le guichet unique « **réseaux et canalisations** ».

Ce guichet permet de tracer l'emprise des travaux envisagés et obtenir les coordonnées des exploitants de réseaux concernés. Suite à cette démarche, vous devez faire l'ensemble des déclarations nécessaires (DT-DICT) auprès des exploitants.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [www.reseaux-et-canalizations.gov.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gov.fr) ou scannez le QR code !



Un arrêté préfectoral instaure également les servitudes d'utilité publique de maîtrise de l'urbanisation. Pour tout ERP d'une capacité supérieure à 100 personnes ou un immeuble de grande hauteur situé dans ces servitudes, une analyse de compatibilité et des mesures compensatoires de sécurité sont mises en œuvre.

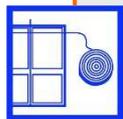


**Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.**



**Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**

*Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux*



**Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**

*Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri*



**Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**

*Pour vous informer de l'évolution de la situation*



**Ne téléphonez pas**

*Pour libérer les lignes pour les secours*



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

*Leurs enseignants s'en occupent !*



**Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle**

*Pour éviter le risque d'explosion*

## Entretien, surveillance et exercices :

GRTgaz surveille de manière continue ses installations en conformité avec l'arrêté du 5 mars 2014 (AMF) et le code de l'environnement.

Cette surveillance peut être réalisée de différentes manières :

- Directement sur le terrain en longeant les ouvrages à pied ou en véhicule
- Par survol aérien
- Via des capteurs installés le long du réseau et reliés à des centres de surveillance

Ces contrôles ont pour but de détecter d'éventuelles anomalies sur le fonctionnement des ouvrages ou encore d'éventuels travaux à proximité de ceux-ci et qui n'auraient pas fait l'objet d'une déclaration préalable.

La fréquence de survol ou de diagnostic terrestre des canalisations est adaptée aux enjeux autour de celles-ci (contexte urbain, anthropisation...).

Comme cela est également le cas pour l'usine Antargaz, des exercices de gestion de crise sont aussi réalisés à minima tous les 5 ans, en collaboration avec les autres organes de secours et de gestion de crise.

## Que faire si je suis témoin d'un incident ?

Il existe un numéro vert gratuit et dédié aux urgences sur le réseau GRTgaz.

Si vous êtes témoin d'une anomalie sur le réseau (canalisation à découvert et impactée, fuite apparente, etc....) appelez le 18 puis le numéro vert et appliquez les consignes de mise en sécurité.

Le numéro vert est également rappelé sur les bornes signalant le passage d'un gazoduc



**N° Vert 0800 24 61 02**

## Le Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI) :

Ce document élaboré par GRTgaz a notamment pour but de présenter les infrastructures, les distances de sécurité face aux risques générés par ces installations ainsi que l'organisation et les moyens à mettre en œuvre en cas d'accident. Il coordonne également les actions de GRTgaz avec celles des différents pouvoirs publics dans le cadre d'une intervention d'urgence.



Pour en savoir plus sur les actions mises en œuvre par GRTgaz afin d'assurer la sécurité autour de ses ouvrages, rendez-vous sur le site [www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com) rubrique « nos actions » et « sécurité du réseau ».



# La rupture de barrage

La commune de Saint-Vital est située à l'aval de trois grands barrages ; Tignes, la Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages provoquerait une onde de submersion qui pourrait toucher les habitations et entreprises situées à l'aval de la RD 201 (voir carte ci-dessous).

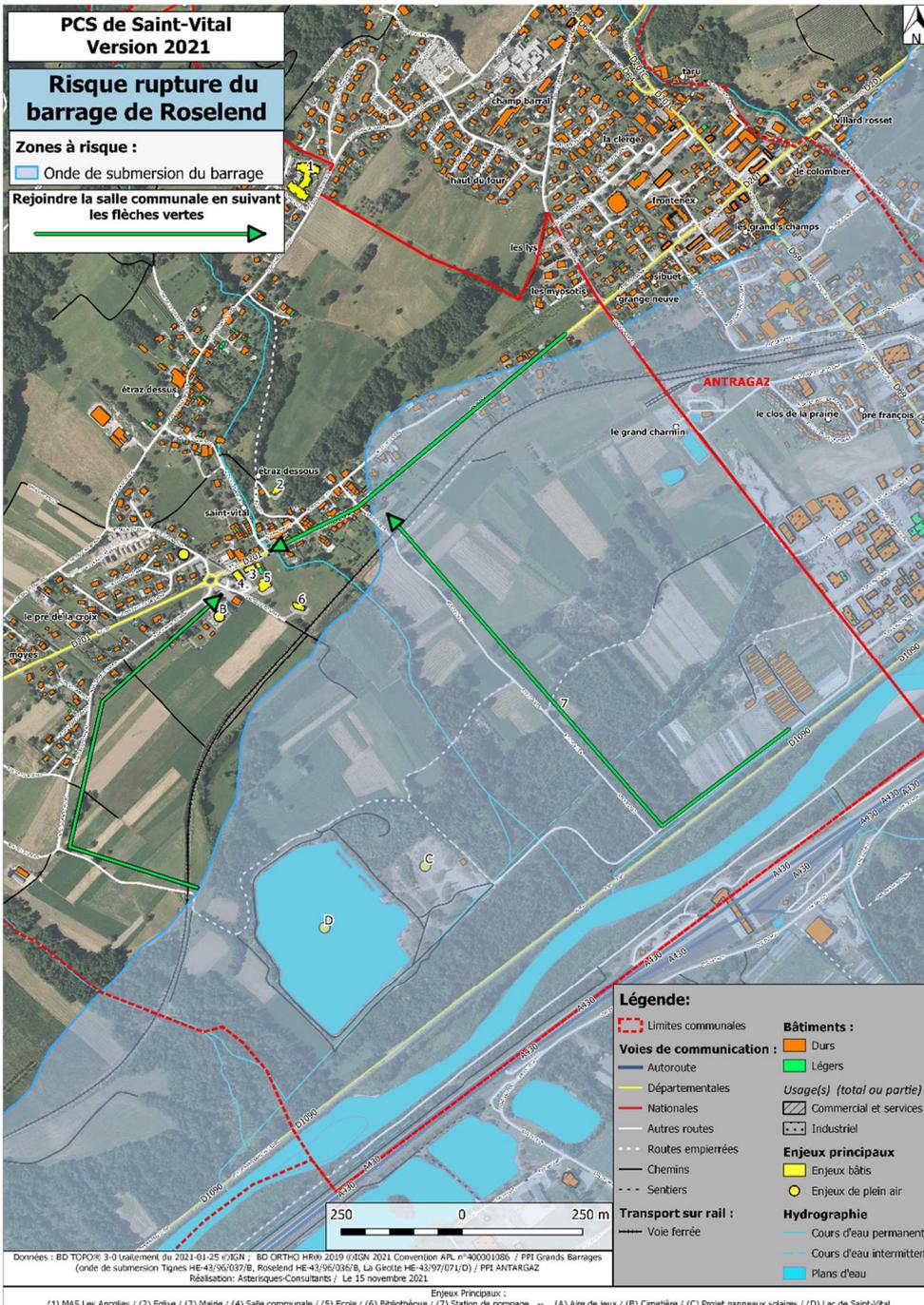


## Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant et les services de l'Etat : inspections visuelles, auscultations à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI comprend plusieurs niveaux d'alerte qui définissent différents modes d'évacuation préventive des populations exposées.

Les deux scénarios sont les suivants :



**Si le délai d'anticipation est supérieur à 48 heures, L'EVACUATION ANTICIPEE se fera EN VEHICULE**, par l'autoroute A43 vers des Zones de Regroupement Opérationnel : Roselend et la Girotte : Aix Les Bains en Hiver et Saint Jean de Maurienne en Eté. Tignes : Toute l'année vers Aix Les Bains. L'alerte sera transmise par la mairie ou le préfet : radio, haut-parleurs, téléphone...

**Si le délai d'anticipation est de 24 heures ou moins, L'EVACUATION REFLEXE se fera A PIED** vers la salle communale (voir carte ci-contre). A St Vital, l'alerte sera transmise par l'exploitant du barrage (par téléphone) et relayé par les autorités locales.

### Les bons réflexes

Sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer.



**Gagnez les lieux de mise en sureté indiqués par les**  
Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



**Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**  
Pour vous informer de l'évolution de la situation



**Ne téléphonez pas**  
Pour libérer les lignes pour les secours



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**  
Leurs enseignants s'en occupent !



## L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat, notamment par les préfets, et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

### Alerte par le préfet



**FR-Alert** est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations utilisé par les préfets depuis fin juin 2022. Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Toutes les informations sur [fr-alert.gouv.fr](http://fr-alert.gouv.fr)

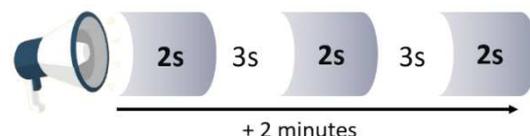
### Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes. *C'est ce type de sirène qui équipe notamment le site Antargaz situé à St-Vital.* Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confiner-vous et écoutez la radio 103.9 FM !**



### Corne de brume

Les sirènes de type corne de brume sont testées les premiers mercredis des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre. Elles émettent un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes.



*Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène. A Saint-Vital, ces sirènes ne peuvent être entendues. A Albertville, ces sirènes sont audibles.*

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs les plus proches rapidement !**



**Radio et télévisions** diffusent également les informations utiles et consignes à suivre en cas de risque majeur. En Savoie, la radio dédiée à cette fonction est par **France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 FM**

### Alerte par le maire

#### Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

L'EMA peut être fixé sur un véhicule de la commune ou des services de secours. Suivant le risque et sa cinétique, cet équipement peut être utilisé pour aller informer ou donner l'alerte à la population dans le secteur concerné. **Suivez les consignes diffusées !**



Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

#### Automate d'appel téléphonique - RING

La commune est équipée d'un système d'alerte de ses administrés par téléphone. **Si votre numéro est recensé dans l'annuaire ou que vous l'avez renseigné sur l'interface dédiée** (cf-ci-dessous), le numéro qui s'affichera alors en cas d'alerte sur l'écran de votre téléphone sera votre propre numéro (comme si vous vous appeliez vous-même). Quand vous décrocherez, vous entendrez alors « Attention, ceci est un message urgent de la mairie de Saint-Vital. Pour l'écouter, appuyez sur n'importe quelle touche de votre téléphone ». **Écoutez attentivement les consignes, appuyez sur la touche # (dièse) de votre téléphone et appliquez les consignes transmises !**



### Pour être alertés, pensez à vous inscrire !

Pour cela, 3 possibilités :

- 1 – scannez le code ci-dessus
- 2 – OU rendez-vous sur le site internet de la mairie [www.mairie-st-vital.fr](http://www.mairie-st-vital.fr) rubrique Risques Majeurs
- 3 – OU rendez-vous à l'accueil de la mairie



# Tous acteurs face aux risques majeurs !

## Préparez le matériel nécessaire en cas de confinement :

- Ruban adhésif pour calfeutrer les fenêtres et serpillères pour colmater les portes

## Préparez le matériel pour évacuer rapidement :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Eau
- Nourriture (Barres énergétiques)
- Moyens de paiement
- Double des clefs
- Couvertures et vêtements chauds
- Papiers personnels
- Médicaments importants (*traitement quotidien*)
- Trousse médicale pour les premiers soins (*pansements adhésifs, compresses, bandes extensibles, ciseaux et désinfectants*)

Pour aider les sinistrés en cas d'évènement majeur, devenez bénévole !



Vous habitez Saint-Vital ? vous souhaitez apporter vos **compétences** et **porter assistance** aux sinistrés en cas de crise ? Alors devenez bénévole !

Pour en savoir plus et pour devenir acteur en cas d'évènement, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !



**PrévEntraide** est une plateforme développée par l'association prévention MAIF. C'est un service accessible à tous pour faciliter l'échange de biens et de services gratuits en cas de catastrophe. En cas d'évènement majeur qui impacterait la commune, vous pourrez trouver de l'aide ou en donner par cette plateforme.

[www.preventraide.fr](http://www.preventraide.fr)



Professionnels ? participez à la démarche de sauvegarde !



Vous êtes **artisan**, vous avez une **entreprise** ou un **commerce** sur Saint-Vital ? La commune pourrait avoir besoin de votre savoir-faire pour permettre un retour à la normale rapide des suites d'une catastrophe.

Pour permettre à la commune de progresser dans sa démarche de sauvegarde, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !



**Vous n'avez aucune possibilité de compléter ces formulaires en ligne ou de vous faire aider par un proche ?  
Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture !**

# Les bons réflexes en cas de risque

## DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio  
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz  
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas  
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
Leurs enseignants s'en occupent !



Soyez solidaires !  
Pensez aux personnes vulnérables



### Inondations



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



### Séismes



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



### Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous  
Fermez les ouvertures



### Rupture de barrage



Gagnez les hauteurs



### Risques technologiques



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas  
Ni flamme, ni étincelle

**Suivez les consignes des services de sécurité**

## Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

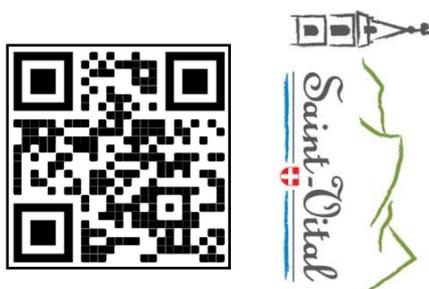
Gendarmerie de Grésy : 04.79.37.94.17

Pompiers : 18 ou 112 depuis un portable

Mairie de Saint-Vital : 04.79.31.42.65

## Pour en savoir plus !

### Mairie de Saint-Vital



[www.mairie-st-vital.fr](http://www.mairie-st-vital.fr)

### Institut des Risques Majeurs (IRMA)



[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

### Les bons réflexes en vidéo, idéal pour les enfants !



[www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques](http://www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques)

### Le portail du ministère dédié à la prévention des risques majeurs



[www.georisques.gouv.fr/](http://www.georisques.gouv.fr/)

## Je connais par cœur !



Les pompiers :  
**18**

Le Samu :  
**15**

La police :  
**17**

Numéro  
d'urgence  
européen :  
**112**



### Commune de St Vital

Chef Lieu – 929, Route Départementale 201 - 73460 SAINT VITAL  
Tél 04 79 31 42 65 - Fax 04 79 38 52 65  
Mail [mairie.st.vital@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.vital@wanadoo.fr) – Internet [www.mairie-st-vital.fr](http://www.mairie-st-vital.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Permanences les mardis de 14h00 à 19h00 et les jeudis de 12h à 17h